

EQUIPEMENTS PUBLICS**Travaux de rénovation des courts de tennis Venise Gosnat**

Demande de subvention

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine développe une politique volontariste de réalisation, de rénovation, de gestion et mise à disposition des équipements sportifs pour mieux prendre en considération la pratique sportive et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de confort et d'évolution via un équipement public de qualité.

Ainsi, dans le cadre de son exercice budgétaire de 2012, la Municipalité a décidé d'engager un programme de rénovation des courts de tennis Venise Gosnat.

Le programme de travaux envisagé comprend la rénovation de la surface de pratique des courts de tennis permettant une utilisation dans de meilleures conditions.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 370 000 € TTC.

Des financements peuvent être sollicités pour ce type de travaux auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général du Val-de-Marne, de la ligue de tennis du Val-de-Marne et du Centre National pour le Développement du Sport notamment.

Je vous propose donc de solliciter toute subvention auprès des partenaires financeurs potentiels pour la réalisation des travaux de rénovation des courts de tennis Venise Gosnat.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

EQUIPEMENTS PUBLICS

Travaux de rénovation des courts de tennis Venise Gosnat

Demande de subvention

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il est nécessaire de rénover les courts de tennis Venise Gosnat, afin de permettre leur utilisation dans de meilleures conditions et ainsi de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre,

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ce programme de travaux, de solliciter toute subvention auprès de toute institution susceptible de participer au projet de rénovation de l'équipement, tels que l'Etat (CNDS) ainsi qu'au Conseil Régional d'Ile-de-France, au Conseil Général du Val-de-Marne et à la ligue de tennis du Val-de-Marne,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de travaux inhérent à la rénovation des courts de tennis Venise Gosnat pour un montant prévisionnel de 370 000 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITE toute subvention auprès des financeurs et partenaires potentiels dudit projet notamment le Centre National pour le Développement du Sport, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer tous les actes y afférant.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 2 JUILLET 2012